



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 65713

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le fait que depuis près de vingt ans l'indemnité de déplacement conventionnelle des masseurs-kinésithérapeutes et rééducateurs n'a pas été revalorisée ce qui ne facilite pas les déplacements à domicile qui sont pourtant parfois nécessaires pour des patients peu transportables. Il lui demande quelle est son intention en réponse à la demande du syndicat national de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65713

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2005, page 5269